



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf juillet 2026, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la Salle des Saulniers le lundi 20 juillet 2026 à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Personnel communal – Création et suppression d'un emploi administratif dans le cadre d'une promotion interne
- Subventions complémentaires aux associations ayant participé aux après-midis de juillet
- Révision loyer local kiné-ostéo Espace des Saulniers
- Révision loyer Appartement n°2, Résidence Bernesault
- Révision loyer Appartement n°5, Résidence Bernesault
- Adressage : Attribution de noms de rues / Voirie communale
- Informations – Questions diverses
- Tour de table

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Priscille CLEMENT, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Fanie EVRARD, Yann TROTEL, Romain OSVALT, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

Etaient Absents : Pascal CAILLY a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Candice BILLIER a donné pouvoir à Fanie EVRARD
Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Florence COSSARD
Stéphanie LEVILLAIN

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

73/26 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF DANS LE CADRE D'UNE PROMOTION INTERNE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de rédacteur territorial pour assurer les missions administratives liées à l'organisation des scrutins de vote, à l'urbanisme et à la préparation des commissions de sécurité (en lien avec un élu).

L'agent titulaire de ce poste secondera également la secrétaire de mairie dans la gestion de la carrière des agents et des paies.

Considérant le tableau des effectifs,
Considérant l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- La suppression, à compter du 1^{er} août 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur.
- D'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe

PRECISE :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

74/26 – SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE AUX APRES-MIDIS DE JUILLET

Les après-midis de juillet se sont bien déroulés. Cette année, les enfants ont pu à nouveau bénéficier des activités de football américain ainsi que des activités de pétanque et du groupe Hémisphère, qui est intervenu en parallèle du club de danse Kid's dance.

Monsieur le Maire propose donc comme chaque année, d'attribuer une subvention complémentaire aux clubs locaux, qui se sont investis dans cette organisation.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que l'année dernière 120 € ont été versés par association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'attribuer une subvention complémentaire aux différents clubs locaux pour leur aimable investissement dans ces animations, à savoir :

Club de basket-ball : 120 €

Club de tir : 130 € (120 € + 10 € munitions)

Club de tennis : 120 €

Club de danse (Kid's Dance) : 120 €

Groupe Hémisphère : 120 €

APE : 120 €

Club de football américain : 120 €

Club de pétanque : 120 €

75/26 – REVISION LOYER LOCAL KINE-OSTEOPATHE ESPACE DES SAULNIERS

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer du local Kiné - Ostéopathe situé Espace des Saulniers.

Monsieur le Maire propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice du coût de la construction connu à la date anniversaire du bail (1^{er} juillet), soit du 1^{er} Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le loyer est en légère baisse (614€ à 591 € en 2025)

Le loyer passerait de 591,00 € à 573,93 €, arrondi à 573,00 € soit une baisse de 3,05 %.

Le montant des charges est actuellement de 25,00 €.

A cet effet, et au vu des nouveaux éléments de taxe foncière reçus suite à notre déclaration des biens immobiliers, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de valider le nouveau montant des charges de l'ensemble des locataires de l'espace des Saulniers lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'appliquer la baisse équivalente à 3,05 % et d'arrêter le loyer du local à 573,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire

76/26 – REVISION LOYER APPARTEMENT N°2 - RESIDENCE BERNESAULT

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer de l'appartement n°2.

Monsieur le Maire Adjoint propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice de référence du dernier indice connu à la date anniversaire du bail (6 juillet), soit du 2ème Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Le loyer passerait de 589,00 € à 595,79 €, arrondi à 595,00 € soit une augmentation de 1,01 %.

Le montant des charges est actuellement de 30,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation n'avait été appliquée en 2025, par principe d'équité entre les locataires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'arrêter le loyer de l'appartement n°2 de la Résidence Bernesault à 595,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire

77/26 – REVISION DU LOYER APPARTEMENT N°5 – RESIDENCE BERNESAULT

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer de l'appartement n°5.

Monsieur le Maire Adjoint propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice de référence du dernier indice connu à la date anniversaire du bail (29 juillet), soit du 1^{er} Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Le loyer passerait de 572,00 à 578,59 €, arrondi à 578,00 € soit une augmentation de 1,05 %

Le montant des charges est actuellement de 30,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation n'avait été appliquée en 2025, par principe d'équité entre les locataires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'arrêter le loyer de l'appartement n°5 de la Résidence Bernesault à 578,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire

78/26 – ADRESSAGE : ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES / VOIRIE COMMUNALE

Par délibération du 22 juillet 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres élus qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire propose de créer 2 noms de rues communales aujourd'hui inexistantes, à savoir :

- La Rue des Genêts, qui desservira l'ensemble de la Résidence Emmanuelle (immeubles et maisons)
- La Rue des Mûriers qui desservira l'ensemble de la Résidence des Eglantiers.

Ainsi que des noms de rues et impasses pour l'ensemble de la Zone Industrielle Louis Delaporte, en remplacement des noms de voies actuels :

- La voie B deviendra la Rue Patrice Gault
- La voie C : Rue Corentin Ansquer
- La voie D : Rue Michel Herbelin
- La voie E : Rue Michel Lemoine
- L'impasse Roger Hinfray desservira les entreprises Fiat, Dalkia....
- L'impasse Antonio Calderin desservira les entreprises Electric Motor, Usinage Dieppois, Port de Dieppe...
- La voie F : Rues Franck Amelin et Eric Docquier
- La route principale RD154E prendra quant à elle le nom de la Route de Dieppe.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ci-dessus énumérés.

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- d'ADOPTER les dénominations ci-dessus énumérées.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

Une carte de remerciement a été adressée à l'ensemble du Conseil Municipal par la famille de Mme Boullard, doyenne de la Commune, profondément touchée par les marques de sympathie lors de son décès le 29 mai 2026.

Mr et Mme Loueillet remercient comme chaque année les élus, pour la soirée estivale organisée par la commune.

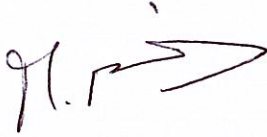
TOUR DE TABLE

Budget S.I.E.A.B.V.V.

Mme Delahaye informe les élus que 10 communes n'ont pas souhaité valider le budget 2026 du syndicat, qui a finalement été rendu exécutoire par le Préfet. L'ensemble des communes devra se répartir le montant des dettes.

Mr Dehais émet l'avis d'installation de toilettes publiques autour de la mairie, du fait des différentes manifestations commémoratives, des après-midis du 14 juillet ou bien encore des inhumations. Le sujet est à approfondir.

Séance levée à 20H15

<u>OBSERVATIONS</u>	<u>SIGNATURES</u>	
	<u>Secrétaire de séance</u>	<u>Le Maire</u>
		

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 20 JUILLET 2026

Grade ou emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par titulaire ou stagiaire	Postes occupés par non titulaires	Au 1 ^{er} août 2026	Temps complet	Temps non complet
Filière administrative							
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1		1	35h	
Rédacteur	B	1	0		<u>1</u> (CM du 20/7)	35h	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3		<u>2</u> (CM du 20/7)	35h	
Adjoint administratif	C	1	1		1	35h	
Filière Technique							
Agent de maîtrise principal	C	1	1		1	35h	
Agent de maîtrise	C	1	1		1	35h	
Adjoint technique princ. 1 ^{ère} classe	C	2	2		2	35h	
Adjoint technique princ. 2 ^{ème} classe	C	3	3		3	35h	
		1	1		1		22h75
Adjoint technique	C	11	11		11	35h	
		1	1		1		17h50
Filière animation							
Adjoint d'animation prin. 2 ^{ème} classe	C	1	1		1		12h25
Filière médico-sociale							
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1	35h	

ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1	35h	
Filière sécurité							
Garde-champêtre Chef Principal	C	1	1		1	35h	